Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 076-247600620-20220922-DEL20220901-DE

Publié sur le site internet de la collectivité le 29 septembre 2022

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022

Délibération n° **DEL2022_09_1**
Intitulé : **RAPPORT D'ACTIVITES 2021**
Administration générale - Institution - Intercommunalité

*

L'an deux mille vingt deux, le vingt deux septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la Salle du Vieux Moulin sous la Présidence de Monsieur Gérard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 16 septembre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 16 septembre 2022 et publié sur le site institutionnel de la Communauté de Communes le même jour.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 35 Représentés : 5

Présents :
M. DIDIER TERRIER, MME STÉPHANIE ETIENNE, M. DOMINIQUE MACÉ, MME CATHERINE MAILLOT, M. LOUIS EUDIER, M. ÉRIC CARPENTIER, MME CÉLINE DAMBRY, M. LIONEL GAILLARD, M. CLAUDE BELLIN, M. VINCENT LEMETTAIS, M. GÉRARD LEGAY, MME RÉGINE HAUZAY, M. ALAIN LOPEZ, MME ODILE DECHAMPS, MME CATHERINE DUCHESNE, M. SYLVAIN GARAND, M. JEAN-MARC DOUCET, M. GILLES COTTEY, MME JOSIANE GILLE, M. JACQUES CAHARD, MME NATACHA BLY, MME VIRGINE BLANDIN, M. GÉRARD CHARASSIER, MME FRANÇOISE DENIAU, M. FRANCIS ALABERT, MME HERLÉANE SOULIER, M. CHRISTOPHE ADE, MME LORENA TUNA, M. FLORIAN LEMAIRE, MME FRANÇOISE BLONDEL, MME MARIE-CLAUDE HERANVAL, M. JEAN-FRANÇOIS LE PERF, MME DENISE HEUDRON, M. THIERRY SOUDAIS, M. LAURENT BÉNARD

Absents représentés :
MME MARTINE LEBORGNE (POUVOIR À M. MACE), M. MARIO DEMAZIERES (POUVOIR À MME DECHAMPS), M. MICHAËL DODELIN (POUVOIR À MME DUCHESNE), MME SANDRINE NORDET (POUVOIR À M. DOUCET), M. ARNAUD MOUILLARD (POUVOIR À MME BLANDIN)

Absents :
M. JEAN-LOUIS LUC, M.ÉRIC RENÉE, M. PASCAL LEBORGNE, M. EMILE CANU, MME CHARLOTTE MASSET, MME DOMINIQUE TALADUN

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 076-247600620-20220922-DEL20220901-DE

Administration:
Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY

Monsieur Lionel GAILLARD est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Gérard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Chaque année, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit adresser au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Pour rappel, il appartient aux représentants de la commune de rendre compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,
considérant le rapport présenté,
considérant que le projet
A reçu un avis favorable en Bureau du 14/09/2022

Article unique – De prendre acte du rapport d'activités 2021.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées .

Résultat du vote : unanimité

Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 076-247600620-20220922-DEL20220901-DE

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____

Monsieur le secrétaire de séance,
Lionel GAILLARD

Monsieur le Président,
Gerard CHARASSIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 076-247600620-20220922-DEL20220901-DE